

# ACTION URGENTE

## LE GOUVERNEUR DE L'ILLINOIS PROMULGUE UNE LOI ABOLITIONNISTE

**Le 9 mars, le gouverneur de l'Illinois, Pat Quinn, a promulgué une loi votée en janvier par les instances législatives, qui abolit la peine de mort dans l'État. Après un moratoire de 11 ans sur les exécutions, l'Illinois devient le seizième État abolitionniste des États-Unis.**

Les instances législatives de l'Illinois ont adopté la proposition de loi abolitionniste début janvier. Le 12 janvier, le gouverneur Quinn a indiqué qu'il allait examiner attentivement ce texte et analyser les avis qui allaient lui être communiqués.

Dans sa déclaration du 9 mars, il a précisé que, depuis l'adoption de la proposition de loi par les instances législatives, il avait « rencontré ou entendu toutes sortes de personnes des deux partis », notamment « des procureurs, des juges, des élus, des responsables religieux du monde entier, des familles de victimes de meurtre, des condamnés à mort qui ont été disculpés et des citoyens ordinaires qui ont pris le temps de partager leurs réflexions avec [lui] ». Il en a tiré la conclusion suivante : « Notre système d'application de la peine capitale est défaillant par nature. Les éléments qui m'ont été présentés par d'anciens procureurs et juges ayant des dizaines d'années d'expérience au sein du système pénal m'ont convaincu qu'il est impossible de concevoir un système qui soit cohérent, qui ne fasse aucune discrimination fondée sur la race, l'origine géographique ou la situation économique, et qui ne se trompe jamais. »

Il a souligné le fait que, depuis 1977, 20 personnes condamnées à mort dans l'Illinois avaient finalement été innocentées, en ajoutant : « Ce chiffre devrait tous nous perturber. Dire que cela est inacceptable ne suffit pas à exprimer le sentiment profond de regret et de honte que doivent susciter en nous, en tant que citoyens, ces défaillances de la justice. »

Le gouverneur a expliqué qu'il n'avait trouvé aucun « élément crédible indiquant que la peine de mort ait un effet dissuasif en matière de meurtre » et a conclu en disant que « les sommes énormes dépensées par l'État pour maintenir la peine capitale seraient plus utiles pour prévenir la criminalité et aider les familles de victimes à surmonter leur douleur et leur chagrin ». La loi abolitionniste nécessite que les fonds initialement alloués aux affaires de crimes passibles de la peine capitale servent désormais à assister les familles de victimes et à former les membres des forces de l'ordre. Pat Quinn a déclaré : « Comme me l'ont dit des personnes dont un proche a été tué, le maintien d'un système [...] défaillant ne leur ramènera pas cet être cher, ne les aidera pas à panser leurs plaies et ne mettra pas un terme à leur douleur. Rien ne peut le faire. Nous devons consacrer nos ressources à la prévention de la criminalité et aux besoins des familles de victimes, plutôt que de dépenser davantage d'argent pour conserver un système défaillant. »

Dans l'Illinois, 12 personnes ont été exécutées entre 1990 et 1999. En 2000, le gouverneur en poste, George Ryan, a instauré un moratoire sur les exécutions après être parvenu à la conclusion que le système d'application de la peine capitale était fondamentalement défaillant. En 2003, il a gracié quatre condamnés à mort après avoir estimé qu'ils étaient innocents, et commué les peines capitales de 167 autres prisonniers. Cependant, d'autres procès dans lesquels l'accusé encourait la peine capitale ont eu lieu depuis et, au 9 mars 2011, 15 hommes étaient dans le couloir de la mort. Outre la promulgation de la loi abolitionniste, le gouverneur Quinn a commué les peines capitales de ces personnes en peines de réclusion à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle.

Il a conclu sa déclaration en reconnaissant que « certains seraient peut-être en total désaccord avec cette décision ». Néanmoins, il s'est dit fermement convaincu qu'il s'agissait d'un « pas important dans l'histoire, puisque l'Illinois [rejoignait] les 15 autres États et les nombreuses nations du monde qui ont aboli la peine de mort. »

L'Illinois est le troisième État à promulguer une loi abolissant la peine capitale depuis 2007, après le New Jersey en 2007 et le Nouveau-Mexique en 2009.

**Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau Actions urgentes. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.**

Ceci est la première mise à jour de l'AU 9/11. Pour en savoir plus : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/AMR51/004/2011/fr>.  
Informations complémentaires sur l'AU 9/11, AMR 51/015/2011, 10 mars 2011

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**

